Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret
92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES SUR LES COMPTES AU 31 AOÛT 2025 TENUE LE 28 OCTOBRE 2026

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

BILANS ANNEXES

Olivier de PONCINS Expertise SAS
Siret 811 825 785 00017

Société inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes,
Compagnie de Versailles et du Centre

6, route de la Filerie

41700 FRESNES

Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret
92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Messieurs les Abbés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **L'Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, comme pour chacun de vos exercices, dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au cours de nos travaux nous avons examiné le caractère approprié des principes comptables retenus, le caractère raisonnable des estimations importantes, et enfin le caractère suffisant de la présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, dans le rapport financier et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à vos organes dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

op

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fresnes, le 12 octobre 2026.

Pour la société Commissaire aux Comptes, **Olivier de PONCINS.**



Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret ; 92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025 TENUE LE 28 OCTOBRE 2026

Messieurs les Abbés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

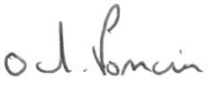
Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes :
CA du 28 mai 2025, résolution n° 2 : suite à la reprise de la maîtrise d'ouvrage du projet du domaine de Grand 'Maisons à Villepreux par la SCI SAINT LUC, conclusion d'une convention complémentaire à celle du 10 juin 2023 avec la SCI SAINT LUC prévoyant : la cession à la SCI SAINT LUC des études ; ce prix de cession sera converti en avance en compte courant d'associé après l'acquisition par votre association de 50 parts de la SCI SAINT LUC.
CA du 28 mai 2025, résolution n'3 : convention de prêt avec la SCI SAINT LUC affecté à la réalisation des travaux par la SCI SAINT LUC à Villepreux à hauteur de 1,8 million d'euros sans intérêt, puis conversion du prêt en avance en compte courant d'associé après l'acquisition par votre association de 50 parts de la SCI SAINT LUC ; le compte courant porterait intérêt à hauteur de 2,5% par an.

Administrateur concerné : le Président de votre association, Monsieur l'Abbé Loïc COCAULT-DUVERGER, est Gérant de la SCI SAINT LUC.

Fait à Fresnes, Le 12 octobre 2026.

Pour la société Commissaire aux Comptes, **Olivier de PONCINS**



INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 24/25

360 - AEP ECOLE ST BERNARD

78 - BAILLY

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 3 106 237,95

Contre 2 391 512,13 au 31/08/2024

Excédent Global 24/25 : 163 474,33

Contre un Excédent de 96 305,42 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'Association d'Education Populaire de l'Ecole Saint Bernard (Paris) a pour objet l'enseignement de tous les ordres, les oeuvres scolaires, post-scolaires, péri-scolaires, l'éducation populaires, les colonies et les camps de vacances, les loisirs des jeunes - le tout dans le cadre de la doctrine sociale et religieuse enseignée traditionnement pas l'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE et généralement, tout ce qui de près ou de loin, directement ou indirectement, se rapporte à l'objet précité.

En conséquence, l'association a spécialement pour but :
1) D'organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des Ecoles Libres et notamment de l'Ecole Catholique dénommée "Ecole St Bernard"
2) D'engager en qualité d'employeur légal les Directeurs, Maîtres et Personnel de service, d'assurer leur rémunération, de s'intéresser au perfectionnement professionnel du corps enseignant, à sa retraite, en conformité des conventions et réglements en vigueur.
3) D'acquérir ou de prendre en location tous meubles et immeubles jugés nécessaires aux fins ci-dessus indiquées.
4) D'établir et d'entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les Associations s'intéressant à l'Enseignement Libre
5) D'attribuer si possible sur les fonds de l'Association des bourses partielles ou totales aux élèves les moins fortunés
6) De promouvoir et de réaliser toutes les oeuvres d'éducation populaire, culturelle, sportive, périscolaire, post-scolaire et sociale, telle que l'organisation des jeux, de sport, de théâtre, de cinéma, de kermesses, de bibliothèque, de conférences, de voyages, etc.

Les ressources de l'association comprennent :
- Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
- Des subventions publiques ou privées,
- Des rétributions ou remboursements des frais pour services rendus,
- Du produit des quêtes, tombola, dons manuels et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Les travaux relatifs au projet de développement des activités éducatives se sont poursuivis au cours de l'exercice. Au 31 août 2025, ils s'élèvent à 1 178 k€ et se composent principalement d'études, d'honoraires, de prestations de paysagistes et, plus largement, de dépenses nécessaires en amont à la réalisation du projet.

Finalement, il a été décidé que la SCI Saint-Luc, propriétaire du site de Villepreux où se déroulent les travaux, assurerait la prise en charge de ce projet d'envergure. Les modifications relatives aux immobilisations en cours ainsi qu'aux fonds dédiés seront constatées sur l'exercice 2025-2026, après validation juridique.

Par ailleurs, dans le cadre du bail conclu entre la SCI Ponchardon et l'AEP, l'avance sur loyer d'un montant de 80 k€ a été intégralement remboursée au cours de l'exercice.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	24/25	Variation	%	Nombre de classes 24/25
1	ENSEMBLE SCOLAIRE	286	**288**	2	0,70	16,0
TOTAL ELEVES		286	**288**	2	0,70	16,0
Demi-pensionnaires		20	**20**	0	NA	
Pensionnaires		0	**0**	0	NA	

Maternelle : 82 élèves (+16 élèves)
Elémentaire : 103 élèves (-9 élèves)
Collège : 67 élèves (-6 élèves)
Lycée : 36 élèves (+1 élève)

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	**Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 24/25**	Variation	%
AEP St Bernard	14,55	**17,10**	2,55	+17.53
TOTAL	14,55	**17,10**	2,55	+17.53

5) Evolution du parc immobilier

*** Surface Totale Développée :** **2 525,00 m²**

- Surface Pédagogique : 2 295,00 m²
- Surface non Pédagogique : 230,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
ENSEMBLE IMMOBILIER	Bail commercial	01/11/2022	10 ans	Bail Signé Propriétaire : SCI St Luc Lieu : Villepreux (78)

La SCI Pontchardon a cédé en 2022 l'ensemble immobilier situé à Bailly. En attendant l'achèvement des travaux relatifs à l'ensemble immobilier sis à Villepreux, l'acquéreur a consenti à mettre gracieusement les locaux de Bailly à la disposition de l'école Saint Bernard pour une durée limitée. À compter du 1er janvier 2027, une astreinte pourra être exigée en cas de non-libération des lieux.

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

. continuité de l'exploitation,
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de GESTION des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	49 418,13	0,00	0,00	0,00	**49 418,13**
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 124,64	0,00	0,00	0,00	**15 124,64**
Autres immobilisations corporelles	35 058,56	0,00	0,00	0,00	**35 058,56**
Immobilisations corporelles en cours	623 334,60	524 569,89	0,00	29 608,07	**1 177 512,56**
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
TOTAL	722 935,93	524 569,89	0,00	29 608,07	**1 277 113,89**

Acquisitions des immobilisaitons en cours : 524 k€
Réaffectation en immobilisation en cours d'honorraires Avocats sur exercices antérieurs : 30 k€

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Agencements et aménagements de terrains	36 418,98	1 887,54	0,00	0,00	**38 306,52**
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 124,64	0,00	0,00	0,00	**15 124,64**
Autres immobilisations corporelles	22 562,67	2 495,08	0,00	0,00	**25 057,75**
TOTAL	74 106,29	4 382,62	0,00	0,00	**78 488,91**

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Prêts et autres immobilisations financières	42 500,00	0,00	0,00	**42 500,00**
TOTAL	42 500,00	0,00	0,00	**42 500,00**

Dépot de garantie à la SCI ST LUC

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2023/2024	24/25	Variation	%
Stocks et en-cours	11 155,40	**9 372,24**	-1 783,16	-15.98

Stocks uniforme

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2023/2024	24/25	Variation	%	2023/2024	24/25	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	**0,00**	0,00	NA	0,00	**0,00**	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 388,20	**38 249,76**	-7 138,44	-15.73	0,00	**13 888,71**	13 888,71	NA
Créances reçues par legs ou donations	0,00	**0,00**	0,00	NA	0,00	**0,00**	0,00	NA
Autres créances	30 324,19	**421 757,91**	391 433,72	NA	0,00	**0,00**	0,00	NA
TOTAL	75 712,39	**460 007,67**	384 295,28	NA	0,00	**13 888,71**	13 888,71	NA

Créances clients, usagers et comptes rattachés : dont, créances douteuses 16 k€ provisionnées pour 14 k€

Autres créances : dont,
- Remboursement électricité à recevoir de Grand Maison et du Prieuré : 21 k€
- Avances à la SCI St Luc : 400 k€

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	**24/25**	Variation	%	plus ou moins value latente
Sicav	1 490 831,28	**1 296 641,40**	-194 189,88	-13,03	59 276,75
TOTAL	1 490 831,28	**1 296 641,40**	-194 189,88	-13,03	59 276,75

SICAV BNP MONEY : 53.954 titres acquis pour 1 293 695.083 € et valorisés au 31/08/25 à 1 353 067.045 €
FCP TIEPOLO PME : 128.66 titres acquis pour 2 946.321 € et valorisés au 31/08/2025 à 2 861.106 €

g. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	**24/25**	Variation	%
Charges constatées d'avance	84 843,25	**11 192,38**	-73 650,87	-86,81
TOTAL	84 843,25	**11 192,38**	-73 650,87	-86,81

Fournitures d'enseignement : 4 437.59 €
Loisirs : 300.00 €
Assurance : 5903.99 €
Maintenance : 550.80 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	**Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025**
Fonds propres sans droit de reprise	538,26	0,00	0,00	538,26
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	802 994,05	96 305,42	0,00	899 299,47
Excédent ou déficit de l'exercice	96 305,42	163 474,33	96 305,42	163 474,33

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Sous total : Situation nette	**899 837,73**	**259 779,75**	**96 305,42**	**1 063 312,06**
Fonds propres consomptibles	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**899 837,73**	**259 779,75**	**96 305,42**	**1 063 312,06**

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 2 juillet 2025 a approuvé les comptes. Le résultat de 96 305.42 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres provisions pour charges	0,00	18 205,95	0,00	0,00	0,00	**18 205,95**
TOTAL	0,00	18 205,95	0,00	0,00	0,00	**18 205,95**

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10 ème chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Projet dévelopt des activités éducatives-Contri	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Projet dévlpt activ.éducat.-Contrib.Pro Libéris	300 000,00	300 000,00	0,00	120 000,00	420 000,00
Projet dévlpt activ.éducat.-Contrib.Fondat.pour	19 000,00	19 000,00	0,00	20 000,00	39 000,00
Projet dévlpt activ.éducat.-Contrib.Fonds Maub	0,00	0,00	0,00	41 300,00	41 300,00
Projet dévelopt des activités éducatives - Dons	862 894,12	862 894,12	0,00	370 696,91	1 233 591,03
TOTAL	1 381 894,12	1 381 894,12	0,00	551 996,91	1 933 891,03

d. Etat des échéances des dettes :

			Variation		Echéance	
	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	**Montant en fin d'exercice au 31/08/2025**	Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**NA**	**0,00**	**0,00**
Avances et acomptes reçus	27 988,61	28 153,39	164,78	+0.59	28 153,39	0,00
Dettes fournisseurs	17 773,60	17 624,89	-148,71	-0.84	17 624,89	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	21 238,86	24 210,63	2 971,77	+13.99	24 210,63	0,00
Dettes sur immobilisations	31 755,88	9 600,00	-22 155,88	-69.77	9 600,00	0,00
Autres dettes	11 023,33	11 240,00	216,67	+1.97	11 240,00	0,00
Sous total : autres dettes	**109 780,28**	**90 828,91**	**-18 951,37**	**-17.26**	**90 828,91**	**0,00**
TOTAL	**109 780,28**	**90 828,91**	**-18 951,37**	**-17.26**	**90 828,91**	**0,00**

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

2) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du controle légal des comptes	2 400,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	2 400,00

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels ..... **(70 311,03)**

Annulation facture fournisseur provisionnée 23.24 :	719.29 €
Refacturation réprographie 23.24 :	719.29 €
Prescription formation continue 2021 :	4 394.26 €
Annulation Provision facture -> Transfert travaux immobilier :	8 166.00 €
Refacturation energie 2023/2024 :	26 364.19 €
Réaffectation en immobilisation en-cours des honoraires 2021/2022 :	13 083.00 €
Réaffectation en immobilisation en-cours des honoraires 2021/2022 :	16 865.00 €

Les Charges Exceptionnelles ..... **(2 243,72)**

Factures energie 2023/2024 :	1 903.79 €
Réaffectation en charge d'une facture fournisseur d'immobilisation :	339.93 €

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Bénévole	BASIRE Aude	Economat		544,00	17,82	9 694,08
Bénévole	COUËTOUX Béatrice	Enseignante		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	de BONNAFOS Timotée	préfet division	Abbé	476,00	17,82	8 482,32
Bénévole	de DROUAS Elisabeth	Professeur		170,00	17,82	3 029,40
Bénévole	DE LA CHOUÉ Bruno	Professeur		68,00	17,82	1 211,76
Bénévole	DE LA CHOUÉ Isabelle	Enseignante		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	DE LACOSTE Olivier	Professeur		272,00	17,82	4 847,04
Bénévole	de PENFENTENYO Béatrice	Professeur		306,00	17,82	5 452,92
Bénévole	DE PONCINS Laure	Enseignante		68,00	17,82	1 211,76
Bénévole	DUVERGER Camille	Enseignante		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	DUVERGER Denis	Professeur		476,00	17,82	8 482,32
Bénévole	FONTAINE Michèle	Secrétariat des études		272,00	17,82	4 847,04
Bénévole	GÉLINEAU Vincent	Professeur		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	GIRARDON Agathe	Secrétariat direction		340,00	17,82	6 058,80
Bénévole	GRÉGOIRE Nicolas	Surveillant	Frère	442,00	17,82	7 876,44
Bénévole	HANAPPIER Jérôme	Comptable		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	HANAPPIER Louis	directeur lycée	Abbé	816,00	17,82	14 541,12
Bénévole	JACQUOT Marc Pierre	Préfet Division	Abbé	476,00	17,82	8 482,32
Bénévole	LE CONTE Pierre	Professeur		374,00	17,82	6 664,68

Bénévole	LEFEBVRE Xavier	Directeur primaire		374,00	17,82	6 664,68
Bénévole	PERRIN Thibault	Professeur		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	TARDIEU Nathalie	Enseignante		136,00	17,82	2 423,52
Bénévole	TRANCHET Jean-Yves	Direction	Abbé	408,00	17,82	7 270,56
TOTAL				6 834,00		121 781,88

2) Annexes diverses

Montant et orignie des contributions financières de l'étranger : 151 800.00 €, pays de provenance : Suisse.

III. ETATS DE SYNTHESE

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 24/25	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	749 856,10	754 875,39	5 019,29	0.67 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	7 783,90	7 978,40	194,50	2.50 %
Contributions et prestations familles	LB2	742 072,20	746 896,99	4 824,79	0.65 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	803 182,54	755 148,01	-48 034,53	-5.98 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	534 182,54	412 048,01	-122 134,53	-22.86 %
Dons manuels	LE31	*534 182,54*	*412 048,01*	-122 134,53	-22.86 %
Contributions financières	LE4	269 000,00	343 100,00	74 100,00	27.55 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	5 411,35	2 967,60	-2 443,75	-45.16 %
AUTRES PRODUITS	LH	90 002,41	96 636,58	6 634,17	7.37 %
TOTAL I		1 648 452,40	1 609 627,58	-38 824,82	-2.36 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	9 074,97	1 544,51	-7 530,46	-82.98 %
VARIATIONS DE STOCKS	MB	-7 030,40	1 783,16	8 813,56	-
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	348 432,94	372 939,64	24 506,70	7.03 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	14 714,48	28 657,70	13 943,22	94.76 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	326 512,02	424 212,16	97 700,14	29.92 %
CHARGES SOCIALES	MG	68 175,93	95 170,01	26 994,08	39.59 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	9 143,26	18 271,33	9 128,07	99.83 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI		18 205,95	18 205,95	-
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	749 764,29	551 996,91	-197 767,38	-26.38 %
AUTRES CHARGES	MK	50 203,92	53 569,72	3 365,80	6.70 %
TOTAL II		1 568 991,41	1 566 351,09	-2 640,32	-0.17 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		79 460,99	43 276,49	-36 184,50	-45.54 %
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC		8,70	8,70	-
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VMP	NF	6 888,43	52 121,83	45 233,40	-
TOTAL III		6 888,43	52 130,53	45 242,10	-
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL IV					-
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		6 888,43	52 130,53	45 242,10	-
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		86 349,42	95 407,02	9 057,60	10.49 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	10 158,19	70 311,03	60 152,84	-
TOTAL V		10 158,19	70 311,03	60 152,84	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	202,19	2 243,72	2 041,53	-
TOTAL VI		202,19	2 243,72	2 041,53	-

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025	EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 24/25	VARIATIONS	%
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	9 956,00	68 067,31	58 111,31	-
Participation des salariés aux résultats				
TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives				
TOTAL VIII				-
Total des produits (I+III+V)	1 665 499,02	1 732 069,14	66 570,12	4.00 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 569 193,60	1 568 594,81	-598,79	-0.04 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT	96 305,42	163 474,33	67 168,91	69.75 %
Contributions reçues				
BENEVOLAT TC		121 781,88	121 781,88	-
TOTAL		121 781,88	121 781,88	-
Emplois des contributions reçues				
PERSONNEL BENEVOLE UD		121 781,88	121 781,88	-
TOTAL		121 781,88	121 781,88	-

B. BILAN SIMPLIFIE

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2025		Exercice N-1	Exercice N			Variations
		NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AQ/AR	**12 999,15**	49 418,13	-38 306,52	**11 111,61**	-1 887,54
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV		15 124,64	-15 124,64		
Autres immobilisations corporelles	AW/AX	**12 495,89**	35 058,56	-25 057,75	**10 000,81**	-2 495,08
Immobilisations corporelles en cours	AY/AZ	**623 334,60**	1 177 512,56		**1 177 512,56**	554 177,96
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	A37/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B1					
Autres immobilisations financières	BI/BJ	**42 500,00**	42 500,00		**42 500,00**	
TOTAL I		**691 329,64**	**1 319 613,89**	**-78 488,91**	**1 241 124,98**	549 795,34
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	CA/CB	**10 624,40**	9 372,24	-423,00	**8 949,24**	-1 675,16
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	CC					
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	CD/CE	**45 388,20**	38 249,76	-13 888,71	**24 361,05**	-21 027,15
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS	CF/CG					
AUTRES CREANCES	CH/CI	**30 324,19**	421 757,91		**421 757,91**	391 433,72
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	CJ/CK	**1 490 831,28**	1 296 641,40		**1 296 641,40**	-194 189,88
DISPONIBILITES	CM	**38 171,17**	102 210,99		**102 210,99**	64 039,82
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	CN	**84 843,25**	11 192,38		**11 192,38**	-73 650,87
TOTAL II		**1 700 182,49**	**1 879 424,68**	**-14 311,71**	**1 865 112,97**	164 930,48
Ecarts de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	FA					
TOTAL V						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**2 391 512,13**	**3 199 038,57**	**-92 800,62**	**3 106 237,95**	714 725,82

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	538,26	538,26	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	538,26	538,26	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	802 994,05	899 299,47	96 305,42
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	96 305,42	163 474,33	67 168,91
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		899 837,73	1 063 312,06	163 474,33
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		**899 837,73**	**1 063 312,06**	**163 474,33**
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	1 381 894,12	1 933 891,03	551 996,91
TOTAL II		**1 381 894,12**	**1 933 891,03**	**551 996,91**
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB		18 205,95	18 205,95
TOTAL III			**18 205,95**	**18 205,95**
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	27 988,61	28 153,39	164,78
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	17 773,60	17 624,89	-148,71
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	21 238,86	24 210,63	2 971,77
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	31 755,88	9 600,00	-22 155,88
AUTRES DETTES	JI	11 023,33	11 240,00	216,67
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK			
TOTAL IV		**109 780,28**	**90 828,91**	**-18 951,37**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**2 391 512,13**	**3 106 237,95**	**714 725,82**

(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an 90 828,91